



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à notre note verbale du 20 novembre 2020 et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 11 février 2021 adressée par le Ministre iraquien des affaires étrangères, Fouad Hussein, transmettant la requête formulée par le Gouvernement iraquien au Conseil de sécurité concernant l'observation des élections anticipées qui se tiendront le 10 octobre 2021 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed Hussein **Bahr Aluloom**



Annexe à la lettre datée du 11 février 2021 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Comme suite à ma lettre datée du 18 novembre 2020 adressée à Rhonda King, à l'époque Présidente du Conseil de sécurité, concernant la tenue d'élections législatives anticipées en Iraq et au vu de la requête d'observation électorale formulée par mon gouvernement à l'ONU, je voudrais vous informer que le Conseil des ministres iraquien, réuni le 19 janvier 2021, a voté à l'unanimité d'arrêter la date du 10 octobre 2021 en vue de la tenue des élections, conformément à la proposition soumise par la Haute Commission électorale indépendante.

Compte tenu du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) énoncé à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution [2522 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, la tenue de ces élections a été décidée à la suite d'une demande populaire en faveur d'élections intègres, transparentes et crédibles, en application de la décision ministérielle n° 180 de 2020. Permettez-moi, au nom du Gouvernement iraquien, de demander au Conseil de renforcer le rôle de la MANUI et d'y intégrer des observateurs électoraux des Nations Unies qui seront dépêchés sur place et travailleront à la Mission pour observer les prochaines élections iraqiennes de façon à garantir la souveraineté iraquienne, sachant que le mandat actuel de la MANUI viendra à échéance le 31 mai 2021.

Le Gouvernement iraquien formule cette demande ponctuelle d'observation des élections à titre exceptionnel. Il souhaite essentiellement que des observateurs des Nations Unies opérant sous l'égide de la MANUI se déploient progressivement dans les bureaux de vote, en commençant par une équipe initiale dont les effectifs seront renforcés progressivement de façon à atteindre 10 % le jour des élections, afin d'évaluer le processus électoral et les questions techniques connexes.

En conclusion, je voudrais rappeler que le Gouvernement iraquien est résolu à parvenir à la meilleure coopération possible entre le Conseil et la MANUI pour veiller à l'observation des élections dans le respect des normes de transparence et de crédibilité souhaitées par tous, comme indiqué dans le programme ministériel soumis à la Chambre des députés.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Fouad **Hussein**